



Communiqué de presse

CONFERENCE DE PRESSE du 9 mars 2017

La gestion locative sociale – outil efficace pour l'occupation de logements inhabités

En date du 9 mars 2017, Marc Hansen, Ministre du Logement, a présenté le concept de la gestion locative sociale ainsi que ses avantages. Outre le fait que les propriétaires mettant à disposition leur logement à un organisme conventionné, profitent d'un avantage fiscal, la gestion locative sociale constitue un instrument efficace dans la lutte contre l'exclusion sociale par le logement et un levier de mixité sociale. Suite à cette présentation, une convention de collaboration a été signée avec le syndicat intercommunal De Réidener Kanton.

La gestion locative sociale

Soucieux de lutter contre l'exclusion sociale par le logement, l'Etat a mis en place en 2009 le concept de la gestion locative sociale. Ainsi, toute fondation, association sans but lucratif, ayant pour objet social la promotion du logement, respectivement communes, tout syndicat de commune ou office social peuvent signer une convention de collaboration avec le Ministère du Logement. Le partenaire conventionné loue des logements aux propriétaires privés pour les mettre à disposition de ses clients, en règle générale des ménages à faible revenu. En moyenne, les loyers sur le marché conventionné se situent 30% en dessous des loyers du marché privé. Le Ministère du Logement soutient cette démarche via une participation aux frais de max. 100 € / logement / mois. Depuis l'année fiscale 2017, 50% des revenus locatifs perçus par le propriétaire sont exonérés d'impôts.

Les avantages

Les avantages de cet instrument sont multiples :

- Au niveau économique

Cible	Avantage
Locataire	Accès à un logement abordable
Propriétaire	Loyer garanti
	Contrôle et entretien régulier du logement
Communauté	Activation de logements supplémentaires
	Augmentation de la disponibilité de logements abordables



- Au niveau fiscal

Cible	Avantage
Propriétaire	Exonération de 50% sur les revenus locatifs

- Au niveau social

Cible	Avantage
Locataire	Accompagnement social
Propriétaire	Accompagnement des locataires
Communauté	Augmentation de la mixité sociale

Partenaires

En 2016, le Ministère du Logement a subventionné 361 logements pour un montant de 461.000 €. Actuellement, sept acteurs sont conventionnés avec le Ministère du Logement, dont notamment l'Agence Immobilière Sociale (AIS). L'AIS possède une expérience de près de neuf ans dans le domaine de la gestion locative sociale et a géré 235 logements en 2016. Des discussions sont en cours avec plusieurs acteurs en vue d'une collaboration future, le dernier partenaire ayant signé une convention avec le Ministère du Logement étant le syndicat intercommunal *De Réidener Kanton*.

Contact presse

Christina SCHUERR

Mail : christina.schuerr@ml.etat.lu

Tél : (+352) 247 84 827